



Communiqué de presse du 2 mai 2016

SUSPENSION DE LA PRIVATISATION

DE L'AÉROPORT LYON ST EXUPÉRY

AUDIENCE AU CONSEIL D'ÉTAT LE 3 MAI 2016

L'association contre l'Extension et les Nuisances de l'Aéroport de Lyon St Exupéry (ACENAS) a déposé un référé-suspension devant la plus haute juridiction administrative, le Conseil d'Etat afin d'arrêter le processus de vente des 60% que l'Etat détient dans les aéroports lyonnais. Le juge des référés a fixé l'audience publique au 03/05/2016 à 15h au Conseil d'Etat, au Palais Royal à Paris

Le 10 mars dernier, l'Etat a donné le coup d'envoi de la privatisation des aéroports de Lyon. L'Etat a décidé de vendre 60% de ses parts dans le capital d'Aéroports de Lyon au consortium privé le mieux disant, fonds de pension ou investisseurs chinois (estimation de la vente = 1 milliard €)

Si les contribuables sont en droit de s'interroger sur le bienfondé de la vente du patrimoine public (un aéroport stratégique et rentable dont les dividendes vont partir à l'étranger), les riverains regroupés au sein de l'ACENAS ont décidé, quant à eux, d'attaquer la décision en justice, après des discussions infructueuses pour la protection de leur santé.

Le cahier des charges de la vente prévoit en effet un doublement du trafic aérien à 20 millions de passagers et la création d'une méga zone fret pour le Sud de l'Europe. Aucune protection concrète n'est prévue pour les riverains menacés par une explosion des nuisances aériennes, routières et ferroviaires. Un développement ne peut pas être harmonieux s'il sacrifie une partie de la population.

Pour défendre les droits des habitants de vivre dans un environnement sain, l'ACENAS a fait appel à Maître Étienne Tête, avocat spécialisé, afin d'obtenir l'annulation du cahier des charges de la vente et du transfert de l'aéroport au secteur privé. Une procédure d'urgence a été enclenchée avec le dépôt d'un référé-suspension le 6 avril dernier.

A propos de l'ACENAS : Créée en 1997, l'Association contre l'Extension et les Nuisances de l'Aéroport de Lyon St Exupéry fait partie des plus importantes associations de France pour la défense des riverains d'aéroport. Avec plus de 6 000 adhérents dans l'Ain, l'Isère et le Rhône, l'ACENAS agit à différents niveaux : information des populations, rencontres des élus, négociations avec les décideurs, actions en justice (actuellement recours contre la DTA Plaine St Ex). Site internet www.acenas.fr

Demain, lors de l'audience publique du 3 mai à 15h, le juge des référés fera l'examen du contentieux et entendra les plaidoiries des parties :

- l'Association contre l'Extension et les Nuisances de l'Aéroport de Lyon Saint-Exupéry, représentée par sa Présidente Evelyn Lavezzari, assistée de Me Étienne Tête
- contre l'État Français, Monsieur le Premier Ministre, Manuel Valls représenté par le Ministère de l'Économie et des Finances ainsi que l'Agence des Parts de l'État.

L'association des riverains est confiante dans le bienfondé des motifs invoqués et compte sur les sages du Palais Royal pour rendre justice.

LES PRINCIPAUX MOTIFS invoqués par l'ACENAS – recours consultable sous www.acenas.fr

1° Violation des règles de mise en concurrence selon la Directive Européenne 2014/23/UE, non conformité du transfert de délégation de service public

2° Délai trop faible pour une juste mise en concurrence

3° Possibilité pour l'État de modifier le cahier des charges pour privilégier certains candidats, absence de transparence sur les critères de choix

4° Clause de paysage : après la vente impossibilité de modifier l'environnement législatif/règlementaire au nom de l'intérêt général, la santé ou l'environnement.

5° Action en justice de l'ACENAS contre la DTA (Directive Territoriale d'Aménagement de la Plaine de Saint-Exupéry) en juillet 2015. L'annulation de la DTA entraîne la nullité du cahier des charges

6° Erreur manifeste d'appréciation : non prise en compte des effets néfastes connus des vols de nuit sur la santé des populations riveraines (stress, troubles cardiaques, hypertension, diabète, troubles de l'apprentissage et retard scolaire chez les enfants...)

7° Violation des engagements climatiques de la France de baisser de 50% les émissions de CO2 en créant un hub fret et en doublant le trafic aérien à Lyon Saint-Exupéry

A propos de l'ACENAS : Créée en 1997, l'Association contre l'Extension et les Nuisances de l'Aéroport de Lyon St Exupéry fait partie des plus importantes associations de France pour la défense des riverains d'aéroport. Avec plus de 6 000 adhérents dans l'Ain, l'Isère et le Rhône, l'ACENAS agit à différents niveaux : information des populations, rencontres des élus, négociations avec les décideurs, actions en justice (actuellement recours contre la DTA Plaine St Ex). Site internet www.acenas.fr